

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, lors de sa séance qui aura lieu le 6 mai 2014, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes :

- 1) Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, afin d'autoriser au 8408-8410 de l'avenue les Réaux, sur le lot numéro 1 112 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-434, une marge avant de 3,67 mètres pour le bâtiment existant, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4 mètres;
- 2) Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, afin d'autoriser au 8380 de la place Croissy, sur le lot numéro 1 110 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-427, une marge avant de 3,63 mètres pour le bâtiment existant, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres;

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 avril 2014

Louise Goudreault
Directrice, Services administratifs,
Relations avec les citoyens et Greffe
Secrétaire d'arrondissement